

Droits du Travail et Protections pour les travailleurs domestiques à New York

Informations pour les employeurs des travailleurs domestiques

Si vous employez un travailleur ou des travailleurs domestiques, vous devez:

- Fournir les prestations minimales figurant au verso
- Payer votre/vos travailleur(s) à la semaine
- Ne pas déduire d'argent du salaire de votre travailleur sans autorisation écrite de sa part

(Les retenues doivent être autorisées par la loi et pour le bénéfice du travailleur. Vous ne pouvez pas effectuer des retenues sur les salaires de vos travailleurs en cas de casse ou d'autres raisons semblables. Vous devez donner à votre travailleur un bordereau de paie qui répertorie toutes les déductions.)

- Garder des registres détaillés de liste de paie et des heures de travail de votre/vos employé(s), des salaires versés et des retenues sur les salaires
- Donner à votre employé un avis écrit au sujet de vos politiques sur les congés de maladie, les vacances, les congés pour raisons personnelles, les jours fériés et les heures de travail
- Donner à votre employé un avis écrit qui mentionne ses tarifs réguliers et ceux des heures supplémentaires et le jour de paie habituel. Cet avis est disponible sur le site : www.labor.ny.gov/formsdocs/wp/LS54.pdf.
- Ne pas user de représailles envers un/des travailleur(s) qui se plaignent, à vous ou au Département du Travail, de violations des droits du travail
- Déclarer et payer les impôts sur l'assurance chômage au nom de votre/vos travailleur(s)

(Pour plus d'informations, consultez la publication 318.D IA du Département du Travail de l'État de New York, Le guide du propriétaire pour l'assurance chômage. Cette publication est disponible sur www.labor.ny.gov/ui/PDFs/ia318d.pdf.)

- Couvrir par une assurance contre les accidents de travail et une assurance fournissant des prestations d'invalidité tout(e) employé(e) qui travaille au moins 40 heures par semaine.

(Vous pouvez vous procurer cette assurance auprès du New York State Insurance Fund (NYSIF) ou d'une autre société qui vend ce genre d'assurance à New York. Le NYSIF est une compagnie d'assurances à service complet qui vend l'assurance accident du travail à faible coût à tout employeur faisant des affaires dans l'État de New York. Pour en savoir plus, visitez le site : www.nysif.com.)

Il y a des obligations fiscales fédérales et d'État pour les employeurs et les travailleurs. Pour plus d'informations sur vos obligations fiscales, consultez la publication 27 du Département de la fiscalité et des finances de l'État de New York, Ce que vous devez savoir si vous embauchez des aides de ménage sur le site : www.tax.state.ny.us.

A l'attention des travailleurs domestiques immigrants et leurs employeurs :

Les lois du travail et fiscales, y compris la Déclaration des droits des travailleurs domestiques, s'appliquent à tous les travailleurs indépendamment de leur statut d'immigration.

PROTECT *all Workers*

ASSIST *the Unemployed*

CONNECT *Employers and Workers*

www.labor.ny.gov

